

LA GESTION DES DÉCHETS DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

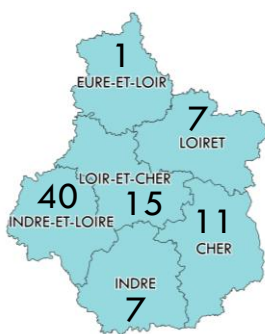
Une enquête a été menée à l'automne 2020 auprès des gestionnaires de plantes invasives régionaux. Son objectif ? Réaliser un état des lieux des chantiers mis en œuvre et des modalités de gestion des déchets produits. Elle s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur la valorisation des déchets issus de plantes invasives en région, qui donnera lieu à la publication d'un rapport de synthèse en 2021.

LES RÉPONSES À L'ENQUÊTE

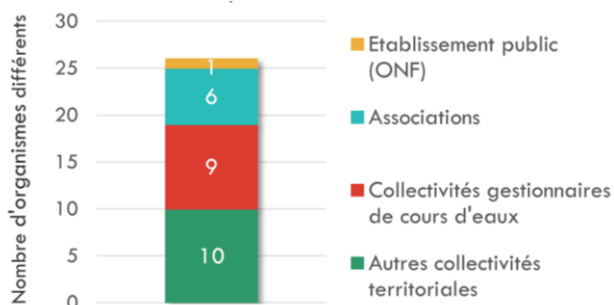
26 organismes différents
 pour plus de **80** chantiers !

Un inégale répartition en
 fonction des départements

Nombre de chantiers
 recensés par département

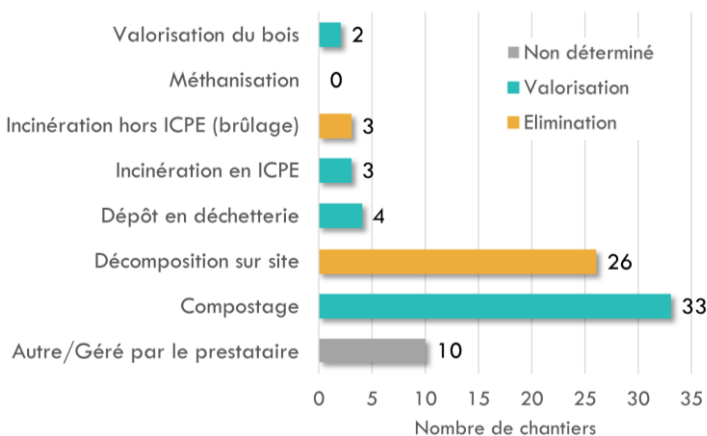


Gestionnaires, qui sont-ils ?



QUELS DEVENIRS POUR LES DÉCHETS ISSUS DE PLANTES INVASIVES ?

60 % Proportion des chantiers délégués à des prestataires. C'est souvent le cas des plus gros chantiers.



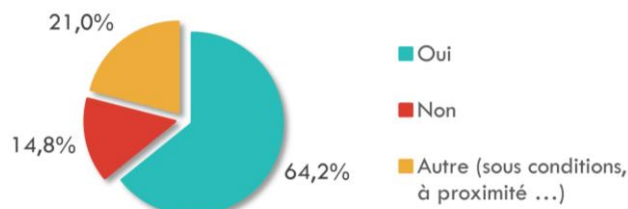
Les déchets sont pré-séchés avant traitement dans **50 %** des cas.

Les principaux freins à la valorisation recensés

De nombreuses contraintes : trouver une structure de traitement qui accepte les déchets, les transporter sans risque de dissémination, trouver un terrain pour le pré-séchage etc.

Des questions qui subsistent : « Comment financer le traitement ? »
 « Faut-il prendre des précautions particulières dans le cas de déchets comportant des graines ? » « Que faire des faibles volumes ? »

Les déchets sont-ils déplacés hors de la zone de chantier ?



L'incinération est considérée comme **valorisation uniquement** si elle est associée à une **recupération d'énergie**.

Toutefois, elle s'accompagne de risques de **toxicité** pour la santé et l'environnement lorsqu'elle n'est pas réalisée en installation classée (ICPE).

Pour ces raisons, le **brûlage à l'air libre** des déchets verts est quant à lui **interdit** depuis 2011.

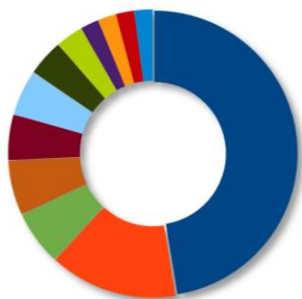
Quelques pistes à explorer évoquées

- Développement des connaissances
- Volonté d'accompagnement des différents acteurs
- Dialogue à engager entre les professionnels du traitement, les collectivités, les services de l'Etat...

LES ESPÈCES GÉRÉES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Elles sont en tête !

Quelles sont-elles ?

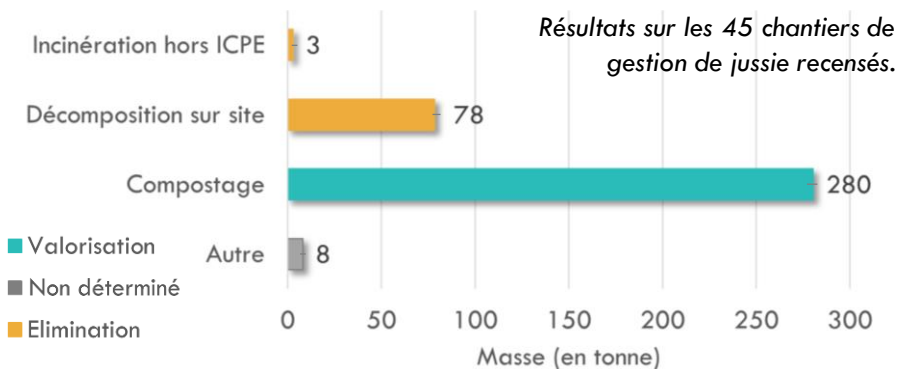


En proportion des espèces gérées sur les 81 chantiers

- Jussies exotiques 47 %
- Renouées exotiques 14 %
- Ailante glanduleux 6 %
- Autre 6 %
- Raisin d'Amérique 5 %
- Robinier faux-acacia 5 %
- Ambroisie à feuilles d'armoise 4 %
- Berce du Caucase 3 %
- Elodée de Nutall 2 %
- Elodée du Canada 2 %
- Erable negundo 2 %
- Myriophylle du Brésil 2 %

Les **jussies invasives** (*Ludwigia grandiflora*, *L. peploides*) représentent près de la **moitié des espèces gérées** en région. Focus sur les caractéristiques de **gestion de leurs déchets** ...

Modalités de traitement des jussies exotiques



La jussie compostée est ensuite épanchée en agriculture.



Cette enquête a été réalisée par le GTPI (Groupe de Travail Plantes Invasives Centre-Val de Loire), un groupe de travail co-piloté par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien. Il coordonne, au niveau régional, la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.



Pour en savoir plus :

www.cen-centrevaldeloire.org/groupe-plantes-invasives

Réalisation :

Camille MSIKA

camille.msika@cen-centrevaldeloire.org

Crédits photo : GTPI - Cen Centre-Val de Loire

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à cette enquête !

Une enquête réalisée avec l'aide de nos partenaires, techniques...



... et financiers